



---

## Réunion d'Experts de la Convention sur Certaines Armes Classiques

### Echange de vues général

Genève, le 13 avril 2015

S.E. Urs Schmid  
Représentant permanent de la Suisse  
auprès de la Conférence du désarmement

---

Monsieur le Président,

Nous souhaitons en tout premier lieu à vous féliciter pour votre accession à la présidence à la 2<sup>ème</sup> réunion d'experts de la CCAC sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Nous tenons également à vous assurer du plein appui de cette délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Monsieur le Président,

L'entame de travaux par la CCAC sur les SALA en 2014 a démontré la saillance de cette thématique, fait illustré par l'implication des délégations et de la société civile dans les débats. Les travaux que nous avons effectués en 2014 ont également démontré la complexité du sujet et qu'un travail considérable reste encore à effectuer. Dans ce contexte, nous saluons la volonté des Hautes parties contractantes de poursuivre les échanges dans le cadre d'une seconde réunion d'experts informelle chargée de débattre des questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des SALA. Nous saluons également le fait que la CCAC ait décidé de poursuivre ses travaux dans le cadre d'un

mandat renforcé, permettant d'assurer un plus grand suivi à nos travaux dans le temps à travers l'établissement d'une documentation officielle.

La présente réunion d'experts fournit l'occasion de travailler autour de plusieurs axes. Elle nous permet de **continuer et intensifier le processus d'apprentissage nécessaire** concernant les SALA et les différentes thématiques connexes. Les travaux entamés l'année dernière ont tout particulièrement mis en exergue l'important travail encore à accomplir afin de renforcer notre compréhension commune de la thématique. Alors que nous poursuivons ces efforts, **certains concepts** qui ont vu le jour lors de nos travaux l'année dernière doivent être au centre de notre attention. Par exemple, le concept de contrôle humain effectif a fait l'objet de nombreuses références lors de nos échanges, sans toutefois l'articuler pleinement et déterminer sa pertinence notamment par rapport aux systèmes de commandement militaire. Nous avons maintenant l'occasion d'approfondir le débat et de nous pencher sur la valeur de ce concept ainsi que d'autres pour la poursuite des travaux.

Les travaux de 2014 n'ont pas uniquement permis de renforcer notre compréhension de la thématique, ils ont également fourni l'occasion de commencer à **développer des vues communes** sur un nombre de principes cardinaux. Par exemple, nous avons déjà pu confirmer l'applicabilité du droit international à ces systèmes d'armes, et tout particulièrement du droit international humanitaire. Ainsi, il est apparu que tout développement ou engagement de systèmes d'armes létaux autonomes doit se faire en conformité avec le droit international, et une évaluation du respect de ces normes doit être effectuée à chacun de ces stades. Lors d'engagement de SALA dans des conflits armés, les règles du droit international humanitaire, y compris celles relatives à la conduite des hostilités, doivent être pleinement observées. Réaffirmer et préciser les vues communes résultant de nos débats l'année dernière ainsi qu'en développer de nouvelles doit rester au centre de nos travaux.

Enfin, il nous semble opportun à ce stade de nos travaux d'entamer une réflexion quant au fait de savoir s'il serait opportun de commencer à **donner une dimension pratique** à nos travaux dans certains domaines spécifiques. Comme j'ai pu le relever, un travail significatif est encore devant nous afin de traiter des SALA dans sa globalité. Ceci ne veut cependant pas dire que nous ne devrions pas envisager de déjà développer des mesures pratiques s'il apparaît que ceci peut contribuer à nos travaux et à répondre aux défis posés par les SALA. Il convient en effet de garder à l'esprit que la CCAC a devant elle une nouvelle fois l'opportunité de fournir une réponse aux défis posés par un système d'arme en amont de son

déploiement, et de ne pas attendre à devoir prendre des mesures correctives une fois les conséquences constatées sur le terrain.

Le domaine de la **transparence** pourrait constituer un domaine idéal pour le développement de premières mesures concrètes, et auraient en sus l'avantage de contribuer à éclairer les discussions futures sur la thématique. La question de l'**examen au niveau national de la licéité de nouvelles armes, y inclus tout nouveau système d'arme**, au regard du droit international, soit des pratiques à suivre en la matière afin que les défis posés par les SALA soient pleinement pris en compte, constitue un autre domaine à approfondir concernant le développement de mesures pratiques.

Entamer une réflexion dès cette semaine quant à l'entame de travaux concrets sur les SALA dans le cadre de la CCAC nous semble opportun notamment dans l'optique de la **Conférence d'examen de la convention en 2016**. Il s'agit là du prochain important jalon dans la vie de la convention. Cet événement fournira l'occasion de dresser un bilan de nos travaux concernant les SALA. Il permettra également de prendre les nécessaires décisions afin de s'assurer que la CCAC soit en mesure de faire face aux défis posés par les technologies émergentes et les développements dans les domaines scientifiques et techniques pertinents pour la convention.

C'est dans ce contexte de multiplicité d'objectifs que nous souhaitons remercier la présidence pour le programme de travail qu'elle a établi concernant nos échanges pour cette semaine. Celui-ci permet de pleinement relever les différents défis et objectifs auxquels je viens de faire référence et je suis certain qu'il contribuera de manière substantielle à ce que nos travaux soient couronnés de succès.

Nous ne manquerons pas de revenir sur les différentes thématiques identifiées dans ce programme de travail.

Je vous remercie, Monsieur le président.

